



LE RÉSEAU DES  
RIVERAINS DU  
LAC-SAINT-JEAN

## BULLETIN DES RIVERAINS DU LAC-SAINT-JEAN

HIVER 2016—BULLETIN BIANNUEL— ANNÉE 2016

### Dans ce numéro

#### À LA UNE

#### DOSSIER: LES PUITES

**Localisation du puits et  
distances à respecter**

**L'entretien**

**La qualité de l'eau**

### À LA UNE

À l'échelle du Québec, 15% des résidences ne sont pas desservies par un réseau de distribution d'eau sous la responsabilité d'une municipalité. Sur le territoire du bassin versant du lac Saint-Jean, il y a plus de 1000 puits qui sont utilisés pour alimenter des résidences permanentes.

Ces propriétaires qui doivent compter sur leur propre installation de captage de l'eau doivent se conformer à différents règlements, notamment en ce qui concerne la distance entre cette installation et d'autres aménagements à proximité. Enfin, il est également de leur responsabilité de s'assurer d'un bon entretien et d'un suivi de la qualité de l'eau. Ces différents éléments sont abordés dans cette édition du bulletin des riverains.

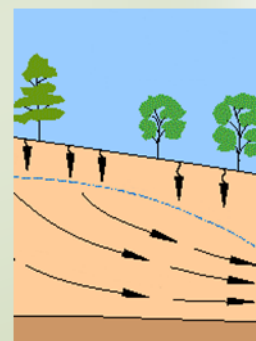
Nous espérons qu'avec ces connaissances, vous serez en mesure de bien comprendre vos responsabilités et surtout de vous assurer que votre eau est de bonne qualité. Après tout, il s'agit de votre santé !

*Mathieu Laroche, Chargé de projet  
Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean*

#### Le saviez-vous ?

Les déplacements de l'eau dans le sol sont similaires à ceux en surface. C'est-à-dire que l'eau coule à partir d'un point avec une élévation plus élevée jusqu'à un endroit avec une élévation plus faible. Cette « pente » souterraine qui guide les déplacements d'eau ne concorde pas nécessairement avec le relief à la surface. Ce mouvement peut notamment être influencé par les types de matériaux du sol, les installations qui captent l'eau souterraine, les rivières qui « attirent » l'eau souterraine vers la surface, etc.

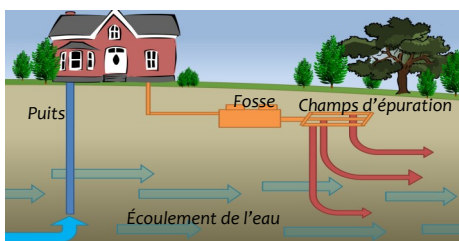
[Cliquez ici](#) pour visionner une démonstration de l'écoulement souterrain.



## DOSSIER : LES PUITES

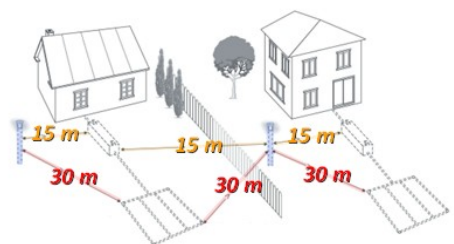
### 1 – Localisation du puits et distances à respecter

Étant donné qu'un contaminant qui s'infiltre dans le sol peut être transporté par l'eau souterraine, la localisation des puits a une grande importance. Pour encadrer ce choix et minimiser les risques d'avoir de l'eau non potable, différents règlements et guides existent. Bien que les principaux éléments sont présentés ci-dessous, nous vous invitons à vous référer aux documents officiels si vous envisagez construire, entretenir ou modifier votre puits.

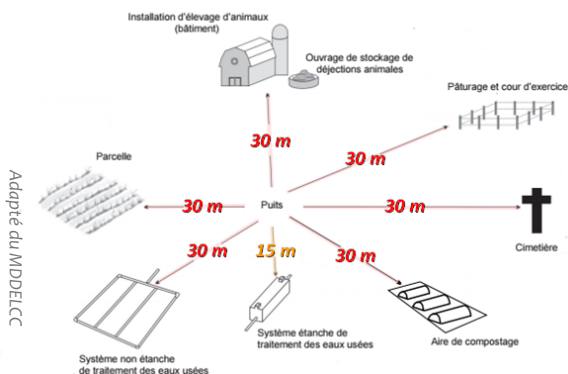


Bien que les règlements ne l'exigent pas, il est fortement suggéré que **le puits se retrouve avant l'installation septique** dans le patron d'écoulement d'eau souterraine. Cela diminue énormément le risque de contamination du puits par les rejets de l'installation septique.

Quant au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, il **interdit les puits à moins de 15 mètres d'une fosse septique et à moins de 30 mètres d'un élément épurateur**. Ces distances doivent également être respectées en considérant l'aménagement des lots voisins.



Adapté du MDDELCC



Adapté du MDDELCC

Le règlement **interdit aussi les puits à moins de 30 mètres d'autres aménagements** : les cimetières, les aires de compostage, les parcelles agricoles, les ouvrages de stockage de déjections animales, les bâtiments d'élevage d'animaux et les pâturages.

Il est également demandé d'avoir une zone de 3 mètres autour du puits dans laquelle il n'y a **aucun dépôt de matière, d'objet ou d'activité qui risquent de contaminer le sol ou l'eau**.

Enfin, ces contraintes sont parfois difficiles à respecter sur des territoires qui ont été développés et aménagés il y a plusieurs années. Des dispositions particulières sont prévues dans les règlements pour s'adapter à ces situations.

### 2 – Entretien

L'entretien du puits est une autre responsabilité très importante du propriétaire puisque cela permet de limiter le risque de contamination de l'eau. Dans un premier temps, il faut s'assurer que l'installation est munie en tout temps d'un **couvercle** qui résiste aux intempéries, aux contaminants et à la vermine. Ce couvercle ne doit pas être endommagé afin qu'il demeure étanche. Le propriétaire doit aussi s'assurer que la  **finition du sol** autour du puits évite une accumulation d'eau stagnante. Pour ce faire, il suffit de créer une pente d'un rayon d'un mètre autour du puits pour éloigner l'eau de la structure lors du ruissellement. Ce « monticule » doit être entretenu régulièrement puisqu'il subira une érosion graduelle. Enfin, il est important de s'assurer que l'installation est **repérable visuellement** en tout temps.

### **3 – Suivre la qualité de l'eau**

Bien que l'eau souterraine est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface, il demeure important d'analyser régulièrement la qualité de l'eau des puits afin d'y déceler des contaminants qui peuvent affecter la santé des utilisateurs.

#### **Le saviez-vous ?**

*L'eau captée par les puits peut avoir une certaine couleur ou avoir un goût particulier sans pour autant avoir d'effets sur la santé. À l'inverse, une eau incolore, inodore et sans goût peut être chargée de contaminants qui auront des impacts sur la santé. La seule façon d'évaluer la qualité est par des analyses en laboratoire de l'eau.*

Deux **analyses bactériologiques** (*E. coli*, entérocoques et coliforme totaux) sont fortement recommandées chaque année, soit une analyse au début du printemps et l'autre à l'automne. Ces deux moments correspondent à la période pendant laquelle les « réserves » d'eau souterraine sont rechargées. Ces analyses permettent d'évaluer les risques de retrouver dans l'eau des microorganismes pathogènes ayant des impacts sur la santé. Puisque ce paramètre bactériologique est susceptible de varier rapidement dans le temps, il est important de suivre régulièrement la qualité de l'eau selon ce critère.

- Si ces bactéries sont détectées, une solution à court terme est de faire bouillir l'eau avant de la consommer. À moyen et long terme, la source de contamination devrait être identifiée pour ensuite corriger la situation. À titre de référence, les installations septiques inefficaces peuvent être responsables de ce type de contamination.

Une **analyse des nitrites et nitrates** est également recommandée. Si les concentrations sont supérieures à 3 mg/L, deux analyses par année sont recommandées pour suivre attentivement la situation. Au-delà de 10 mg/L, cela représente un risque pour la santé.

- Si des concentrations importantes de nitrites ou nitrates sont détectées, l'installation d'un appareil de filtration peut être une solution à court terme. Pour déterminer les sources potentielles afin de corriger la situation, il est recommandé de contacter le MDDELCC<sup>1</sup>.

En tout temps, si vous observez des changements de couleur, de goûts ou d'odeur de l'eau captée, il pourrait être judicieux de procéder à des analyses.

#### **Le saviez-vous ?**

*D'un point de vue légal, le propriétaire du puits est responsable de distribuer une eau qui respecte les normes de qualité de l'eau potable si cette eau est destinée à la consommation humaine.*

Pour réaliser les analyses recommandées ci-dessus, il est suggéré de s'adresser à l'un des laboratoires accrédités par le MDDELCC<sup>2</sup>. Bien qu'il n'y ait pas de laboratoire accrédité dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les échantillons peuvent être transmis à Québec à l'un des 6 laboratoires présentés dans la [liste officielle](#) du Ministère.

<sup>1</sup> MDDELCC : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

## BULLETIN DES RIVERAINS DU LAC-SAINT-JEAN

### L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT LAC-SAINT-JEAN

vous souhaite  
beaucoup de joie et de quiétude en cette  
période du temps des Fêtes.

**En 2017, poursuivons nos efforts pour la  
préservation de cette ressource précieuse et  
collective qu'est l'eau.**



L'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean vous invite à aimer [sa page Facebook](#) afin d'être informé de l'actualité qui concerne l'eau, des programmes de financement offerts, des projets réalisés, etc.



Vous souhaitez évaluer rapidement et facilement un cours d'eau ? L'application [Cours d'eau branchés](#) pour téléphones intelligents permet de le faire en quelques étapes et de partager les résultats sur une carte interactive. Une version papier de l'application est également disponible. Cet outil a été développé par le [G3E](#).



Pour plus d'informations sur les puits, nous vous invitons à consulter en ligne le « [Guide technique - Prélèvement d'eau soumis à l'autorisation municipale](#) » du MDDELCC.



Le réseau des riverains du Lac-Saint-Jean a été mis sur pied afin de faciliter les échanges d'expériences et d'informations sur la qualité de l'eau et les usages liés à l'eau dans l'objectif de préserver notre précieux patrimoine collectif que sont nos lacs et nos cours d'eau.

Le réseau est coordonné par l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean.

**Le bulletin se veut participatif. Vous pouvez proposer des articles ou des thèmes à aborder.** Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, veuillez nous le faire savoir en envoyant un courriel à l'adresse: [riverain@obvlacstjean.org](mailto:riverain@obvlacstjean.org)



ORGANISME  
DE BASSIN VERSANT  
LAC-SAINT-JEAN



LE RÉSEAU DES  
RIVERAINS DU  
LAC-SAINT-JEAN

1013, rue du Centre sportif  
Normandin (QC) G8M 4L7  
Téléphone: (581) 719-1212 poste 231  
[riverain@obvlacstjean.org](mailto:riverain@obvlacstjean.org)  
[www.obvlacstjean.org](http://www.obvlacstjean.org)

Vous désirez réaliser un projet et vous ne savez pas par où commencer? Nous nous ferons un plaisir de vous aider.